



Province de Québec
Municipalité régionale de comté du granit
Municipalité de Saint-Romain

AVIS PUBLIC

« ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-327 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX »

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.T.E.M., c T-11.0.0.1), qu'un projet de règlement décrétant les rémunérations de base et les allocations des élus municipaux a été déposé lors de l'assemblée ajournée de la séance régulière du 7 décembre, tenue le 14 décembre 2021 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

QUE la rémunération de base annuelle du maire soit de 5 800 \$;
QUE la rémunération de base annuelle du conseiller soit de 1 000 \$;
QUE l'allocation de dépenses annuelle pour le maire soit de 2 900 \$;
QUE l'allocation de dépenses annuelle pour le conseiller soit de 500 \$;
QU'en plus des rémunérations annuelles, un montant fixe de 105 \$ (70\$ + 35\$) soit versé pour chaque séance (ordinaire, extraordinaire, atelier de travail ou sur comité représentant la municipalité);
QUE ces augmentations prennent effet au 1^{er} janvier 2021;
QUE les rémunérations de base, montants fixes par rencontre et allocations de dépenses soient subséquemment indexés à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2022 de 2% ;

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 11 janvier 2021, à 19h30, à la salle du conseil de Saint-Romain.

Le projet 2021-327 décrétant les rémunérations et allocations des élus municipaux est disponible sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Romain, ce 14^{ième} jour de décembre 2021.

Nicole Chicoine

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

.....Certificat de publication de l'avis public

Je, Nicole Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'hôtel de ville ainsi sur le site Internet de la Municipalité, le 14 décembre 2020

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 décembre 2020.

Nicole Chicoine

.....
Nicole Chicoine
Directrice générale et secrétaire-trésorière